

AUTOROUTE A-10

AMÉNAGEMENT A 2 X 3 VOIES
 ENTRE SAINTE-MAURE DE TOURAINE & VEIGNÉ
TOARCHE NORD

Dossier d'Exploitation Sous Chantier

Construction du PS 169/22

Fermeture Temporaire du C.R n°100
Commune de MONTS



| DATE | MODIFICATIONS | INDICE | Etabli par | Vérfié par | Validé par | STATUT |
|------------|----------------------|--------|------------|------------|------------|--------|
| 02/05/2019 | Création du document | A | L. BARREAU | E. DEMENET | E. MILLIAT | |
| | | | | | | |
| | | | | | | |
| | | | | | | |
| | | | | | | |

| | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
|----------|---|---|-------|---|---|------|---|---|---------|---|---|--------|---|---|---|--------|---|--|---|
| C | O | L | B | A | L | D | O | T | O | A | R | N | 3 | 0 | 4 | 0 | 3 | | A |
| Emetteur | | | Thème | | | Type | | | Ouvrage | | | Numéro | | | | Indice | | | |

SOMMAIRE

| | | |
|------------|--|-----------|
| 1 | <i>Préambule</i> | 5 |
| 2 | <i>Présentation</i> | 6 |
| 2.1 | Travaux | 6 |
| 2.2 | Demande d'arrêté | 6 |
| 2.3 | Plan de situation | 7 |
| 3 | <i>Exploitation sous chantier</i> | 8 |
| 3.1 | Fermeture du C.R n° 100 (Rue des trois cheminées) | 8 |
| 3.2 | Déviations proposées | 9 |
| 4 | <i>ANNEXES</i> | 10 |

Liste des destinataires du dossier

| Destinataires | Adresse postale | Envoi | Adresse E. Mail |
|----------------------------|--|-------------------|---|
| COMMUNE DE MONTS | Mairie Rue Maurice RAVEL 37260 MONTS | Pour prise arrêté | technique@monts.fr Contact: Madame GRIP (02 47 34 11 00) |
| COFIROUTE | Direction Patrimoine et Construction Direction Opérationnelle Sud « Les Touches » BP 10331 37173 CHAMBRAY LES TOURS | Pour information | amparo.gilibanez@vinci-autoroutes.com |
| INGEROP | 18 Rue des deux gares 92500 RUEIL MALAISON | Pour information | emeline.pecquet@ingerop.com |
| YSEIS Coordonnateur SPS | 8 avenue des Thébaudières 44800 SAINT HERBLAIN | Pour information | philippe.marty@yseis.com |

Glossaire

- CR : Chemin Rural
- LGV : Ligne à Grande Vitesse
- OA : Ouvrage d'Art
- OH : Ouvrage Hydraulique
- PI : Passage Inférieur
- PS : Passage Supérieur
- RD : Route Départementale

Références documents

L'instruction Interministérielle sur la signalisation routière (IISR).

La circulaire 96-14 du 06 février 1996 relative à l'exploitation sous chantier.

Guides SETRA :

- Signalisation temporaire – Manuel du chef de chantier – Route bidirectionnelle – Edition 2000 – Volume 1,
- Signalisation temporaire – Conception et mise en œuvre des déviations – guide technique – Edition 2000 – Volume 5.

Modifications apportées sur la version précédente

Pas de version précédente.

1 Préambule

Dans le cadre du plan de relance autoroutier publié au Journal Officiel du 25 août 2015, la société Cofiroute, concessionnaire d'une partie de l'autoroute A10, s'est engagée à réaliser l'élargissement à 2x3 voies entre le diffuseur n° 25 de Sainte Maure de Touraine et le nœud autoroutier A10/A85 (département de l'Indre et Loire).

La maîtrise d'œuvre en suivi de travaux a été confiée à la société INGEROP. Les travaux proprement dit ont été confiés à un groupement d'entreprises composé des sociétés COLAS Centre Ouest, COLAS Project, BOUYGUES TP RF et AXIMUM.

Les travaux dans leurs globalités débuteront en Septembre de l'année 2019 pour se terminer fin d'année 2022.



Figure 1- Plans de localisation des travaux

Le chantier est divisé en 2 lots. Le lot concerné est désigné sous le nom « TOARCHE NORD » et concerne la section d'autoroute comprise entre la bifurcation de A10/A85 et la barrière pleine voie de Sorigny. D'une longueur totale d'environ 10 kilomètres, ce tronçon se situe dans le département de l'Indre et Loire (37) et plus particulièrement sur les communes suivantes :

- Commune de Veigné,
- Commune de Montbazou,
- Commune de Monts,
- Commune de Sorigny

2 Présentation

2.1 Travaux

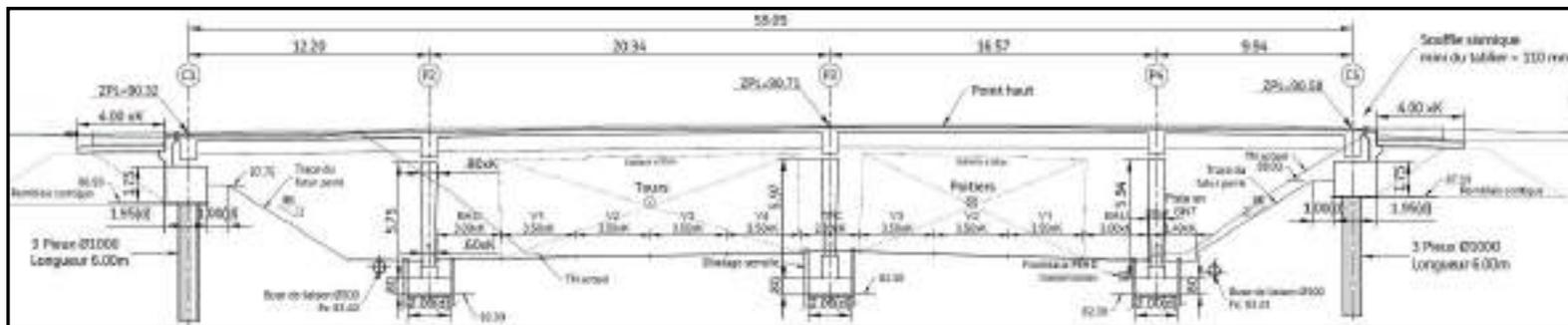
L'élargissement de l'autoroute pour créer une voie de circulation supplémentaire par sens, demande d'élargir les différents ouvrages d'arts se situant sur le tracé.

Pour certains d'entre eux, cet élargissement est possible par les côtés (cas des ponts inférieurs et des OH notamment). Pour d'autres (ponts supérieurs), les élargissements ne sont souvent pas possibles. Par conséquence, il faut soit construire un nouvel ouvrage en amont ou en aval de l'existant, soit déconstruire / reconstruire en lieu et place.

Le présent dossier concerne les travaux de déconstruction/construction du PS 169-22 supportant le chemin rurale numéro 100 situé sur la commune de Monts. Le CR n° 100 ou rue des trois cheminées relie les villages de Monts et de Montbazou.

La construction d'un nouvel ouvrage en amont ou en aval de l'existant n'est pas possible car le pont actuel est trop proche de l'OA enjambant la LGV et la modification du rétablissement de la voie ne serait pas réalisable.

COUPE SUR NOUVEL OUVRAGE

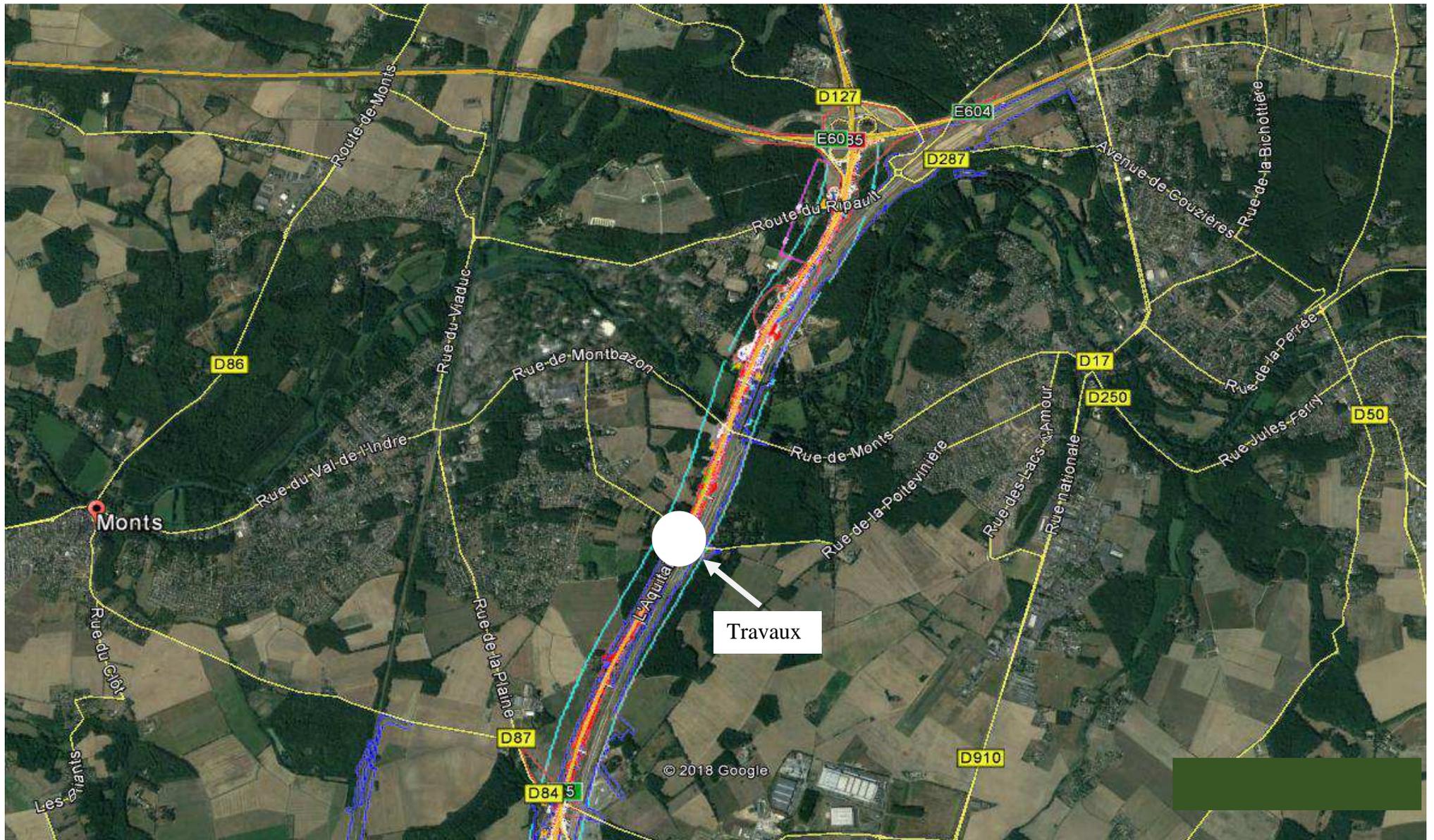


2.2 Demande d'arrêt

La finalité de ce dossier est d'obtenir auprès de la mairie de Monts, un arrêté de circulation permettant la fermeture du chemin rural et de valider les cheminements des déviations mises en place.

Les travaux débuteront le 02 Septembre 2019 pour se terminer le 30 Juin 2020, l'arrêté de circulation devant reprendre ces dates.

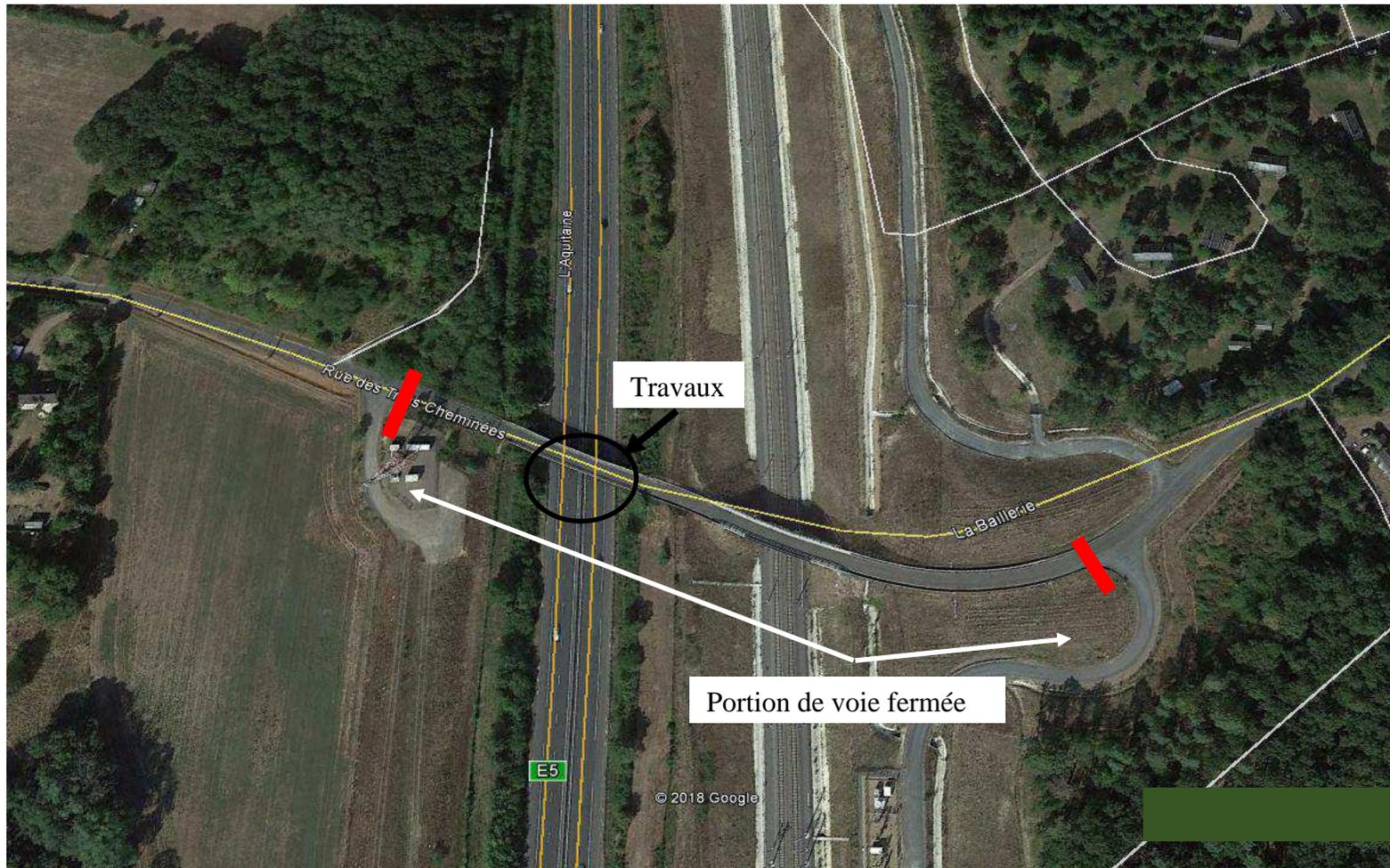
2.3 Plan de situation



3 Exploitation sous chantier

3.1 Fermeture du C.R n° 100 (Rue des trois cheminées)

Afin de pouvoir réaliser les travaux, le chemin rural devra être fermé physiquement de part et d'autre de l'autoroute A10, à tout engin à moteur, cyclistes et piétons (y compris aux agriculteurs, aux secours, aux forces de l'ordre et aux services municipaux). Le trafic estimé sur le chemin est d'environ 200 véhicules par jour (les 2 sens cumulés).

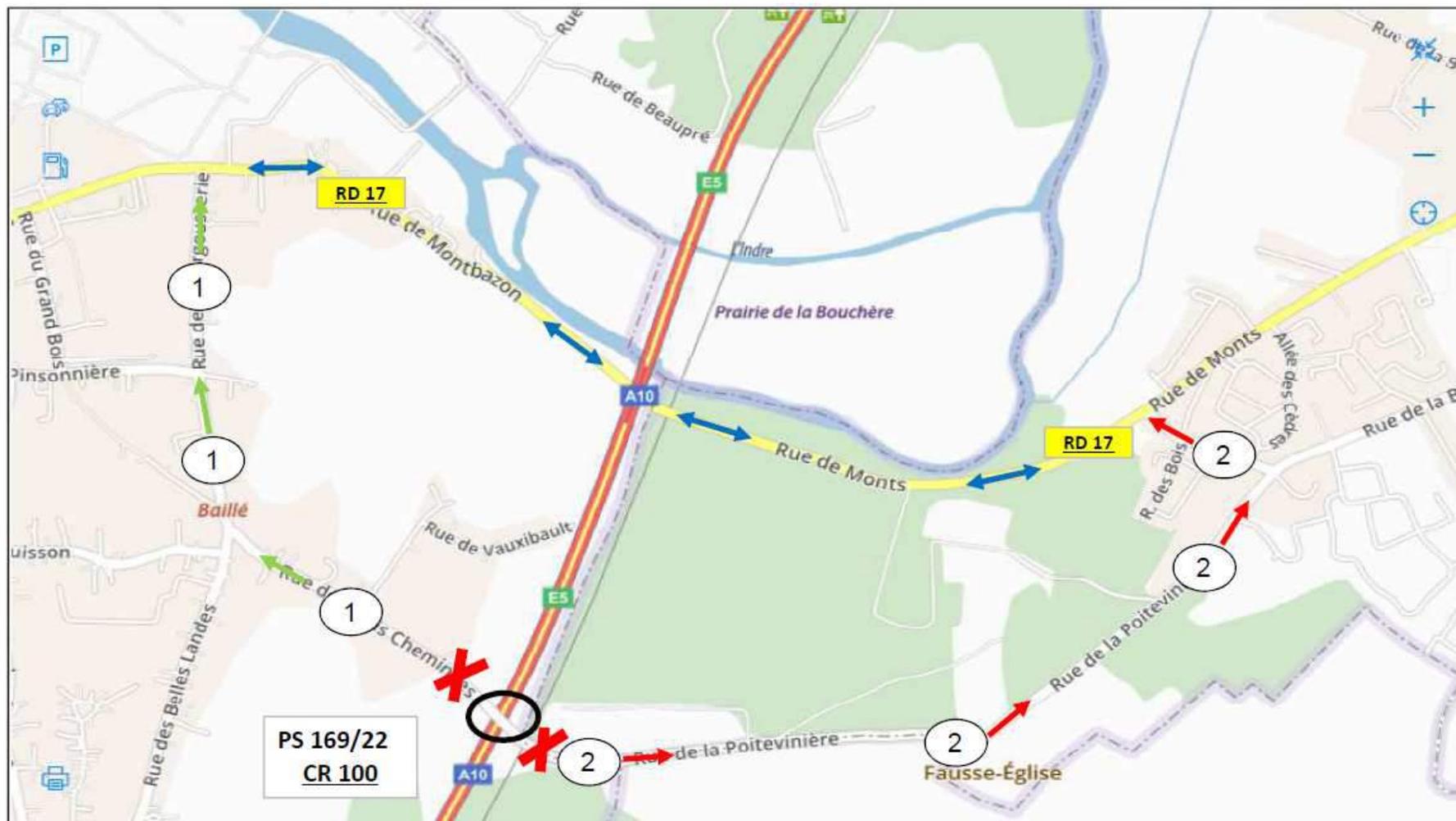


3.2 Déviations proposées

Deux déviations seront mises en place via la RD 17. Cette route départementale peut facilement supporter le supplément de trafic apporté par les déviations.

➔ Déviation 1 : De l'A10 prendre rue du bois d'Azay, rue de la Gargousserie puis la RD 17 (rue de Montbazon).

➔ Déviation 2 : De l'A10 prendre rue de la Poitevinière, rue de la plaine puis la RD 17 (rue de Monts).



4 ANNEXES

ANNEXE 1 : Détails de la déviation 1

ANNEXE 2 : Détails de la déviation 2

ANNEXE 3 : Nomenclature des panneaux temporaires